



Votons pour une Europe **responsable & solidaire** dans le monde!

CHARTRE

Trente ans après la première élection du Parlement européen au suffrage universel direct, les citoyens des 27 États membres de l'Union européenne (UE) éliront, en juin 2009, leurs représentant(e)s au Parlement européen pour la législature 2009-2014. Ces élections s'inscriront dans un contexte de crise aux multiples dimensions.

La conjonction des crises financière, économique, sociale et environnementale affecte directement les Européens. L'impact sera toutefois bien plus important sur les populations marginalisées dans les pays en développement. L'Europe se doit donc de proposer un nouveau modèle de développement, qui soit durable, donc plus équitable, et respectueux de l'intérêt des générations futures. A l'heure d'un monde globalisé et interdépendant, la stabilité en Europe est liée aux conditions de vie dans les pays en développement. Afin de sortir de la crise aux côtés des pays pauvres, l'UE a donc intérêt à tenir ses engagements en matière de solidarité internationale.

Ainsi, Coordination SUD et ses membres appellent les futur(e)s parlementaires européen(ne)s à promouvoir la solidarité Nord - Sud et à s'engager en faveur d'une Europe solidaire, cohérente et démocratique. Les demandes de Coordination SUD sont résumées dans cette Charte et détaillées dans le Manifeste de Coordination SUD pour les élections européennes 2009 « Pour une Europe responsable et solidaire dans le monde ».

Je, soussigné(e),, candidat(e) aux élections pour le Parlement européen du 7 juin 2009, m'engage à défendre, dans le cadre de mon mandat et au sein des instances où je serai amené(e) à siéger, l'émergence d'une Union européenne responsable et solidaire dans le monde.

Je m'engage, dans ce cadre, à agir en faveur d'une :

1. Europe solidaire

L'Union européenne doit en particulier,

- ♦ **Garantir l'intégrité de sa politique de développement autour de l'objectif primordial d'éradication de la pauvreté.** Ceci implique de tenir ses engagements en termes de volume de l'aide, de qualité de l'aide et d'allocation aux services sociaux de base. L'Europe doit par ailleurs s'engager à ne pas orienter l'aide vers la promotion de ses intérêts économiques ou géostratégiques.
- ♦ **Mettre en place des mécanismes innovants de financement du développement** tels qu'une taxe sur les transactions de changes, des taxes sur le carbone ou d'autres mécanismes additionnels à l'aide publique au développement.

2. Europe cohérente

L'Union européenne doit veiller à ce que ses politiques respectent les objectifs européens de développement et doit en particulier,

- ♦ Dégager les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de l'engagement européen de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux, de l'élaboration à la mise en œuvre des politiques ;

- Agir en faveur de la **justice climatique**, en mettant en place des mesures pour le ralentissement du changement climatique, des financements pour l'adaptation dans les pays en développement et en transférant les technologies adéquates vers ces pays.
- Contribuer à des **politiques économiques et commerciales internationales réellement au service du développement**, fondées sur des régulations commerciales et financières, sur le respect des droits humains et le respect du droit à la protection des marchés des pays du Sud.
- Conduire une **politique agricole et alimentaire durable et solidaire, fondée sur le principe de souveraineté alimentaire et de préservation des ressources naturelles**. Pour cela, la PAC ne doit pas porter préjudice aux agricultures des pays du Sud et doit mettre fin aux subventions à l'exportation.
- Promouvoir une application effective, dans les plus brefs délais, du consensus européen sur l'**aide humanitaire**.

3. Europe démocratique

L'Union européenne doit en particulier,

- **Soutenir les initiatives des organisations de la société civile et le développement des relations entre organisations de l'UE et du Sud**. Le dialogue avec ces organisations sur les politiques européennes doit être institutionnalisé. Enfin, l'UE doit garantir une promotion active de l'éducation au développement.
- Nommer un/e Commissaire à la coopération au développement et à l'aide humanitaire dont le mandat couvre tous les pays en développement et toutes les étapes du cycle du projet ainsi que le renforcement du droit de regard du Parlement européen sur la programmation de l'aide communautaire.

Fait à, le 2009

Signature :



Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement

14 Passage Dubail, 75010 Paris

www.coordinationsud.org

À renvoyer à :

Gipsy Beley

Tel. : + 33(0)1 44 72 84 55

Fax : + 33(0)1 44 72 93 73

beley@coordinationsud.org